

République Française  
Département du Bas-Rhin  
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

# PETR DE LA BANDE RHENANE NORD

---

## DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL N°2023-19 SEANCE DU 21 SEPTEMBRE 2023

**Avis sur le permis de construire de la société HEBTING Transports pour le projet suivant : la construction d'une plateforme de logistique et de transports**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un septembre à dix-sept heures, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Bande Rhénane Nord s'est réuni à Gamsheim sous la présidence de Monsieur Denis HOMMEL.

**Membres présents :**

Hubert HOFFMANN, Denis HOMMEL, Christiane HUSSON, Jacky KELLER, Serge SCHAEFFER, Camille SCHEYDECKER et Jean-Louis SITTER Vice-présidents

**Membres excusés :** Michel LORENTZ, Raymond RIEDINGER, Pascal STOLTZ Vice-présidents / Bernard HENTSCH, Assesseur

**Autre personne présente :**

PETR : Sylvie GREGORUTTI, Directrice

**Objet : Avis sur le permis de construire de la société HEBTING Transports pour le projet suivant : la construction d'une plateforme de logistique et de transports dans la ZAE de Drusenheim – Herrlisheim Axioparc – Pays Rhéan**

L'Atip adresse pour avis au PETR pour le SCoT de la Bande Rhénane Nord, le projet de permis de construire déposé par la société HEBTING Transports.

Cette dernière a déposé un premier Permis de construire qui a fait l'objet d'un avis favorable du bureau du PETR le 12 avril 2023.

A présent, un nouveau Permis a été déposé qui fait l'objet du présent avis. Le nouveau permis déposé se situe sur la même parcelle que le permis déposé en début d'année 2023, avec une surface de plancher plus développée.

**Présentation - rappel**

Le terrain concerné se situe le long de la RD 468, au Sud de cette dernière, sur les communes de Drusenheim et de Herrlisheim au sein de la ZAC « Axioparc ».

Le terrain est répertorié Lot 14 dans la ZAE d'Axioparc, se situe sur le ban de Herrlisheim et présente une superficie totale de 39 812.15 m<sup>2</sup>.

## Le projet

La surface de plancher est de 8 488 m<sup>2</sup>.

La société HEBTING transports, souhaite implanter une plateforme de logistique et de transports.

## Analyse au regard du SCoT

La surface de plancher créée de 8 488 m<sup>2</sup> par le permis est supérieure à 5 000 m<sup>2</sup> et donc à ce titre le projet est soumis pour avis car il entre directement dans le champ de compatibilité avec les orientations du SCoT.

Le projet constitue une opération intégrée dans un projet majeur économique du SCoT, celui de Drusenheim-Herrlisheim (ancien site de la raffinerie devenu Axioparc avec près de 80 hectares cessibles).

Il représente une des trois polarités économiques majeures du territoire de la Bande rhénane nord. Son utilisation constitue un élément essentiel de la mise en œuvre du SCoT.

Le SCoT prévoit dans le DOO que ce pôle de Drusenheim-Herrlisheim (comme celui de Lauterbourg) a vocation à accueillir des activités d'industrie lourde et de logistique. Aussi, l'activité de logistique est installée à proximité d'infrastructures majeures de transport et ne génère pas de nouveaux flux en traversée de villages.

Un avis favorable avait été donné le 12 avril 2023 au projet portant sur une surface de 5 830 m<sup>2</sup>.

Le présent permis intègre des locaux annexes et des zones de stationnement pour atteindre la surface de plancher de 8 488 m<sup>2</sup>.

## Décision

Le Bureau syndical, sur proposition du Président, par 6 voix pour et 1 abstention

**DECIDE** de faire part de l'avis suivant :

Au regard de la compatibilité avec les orientations du SCoT le permis de construire déposé par la société HEBTING Transports pour le projet suivant : la construction d'une plateforme de logistique et de transport sur le site de la ZAC Axioparc, contribue à la mise en œuvre d'un enjeu majeur du territoire du SCoT et conforte les objectifs et orientations du SCoT.

L'accroissement de la surface ne remet pas en question l'avis donné le 12 avril 2023. L'augmentation de la densité sur la même parcelle constitue un facteur d'optimisation du foncier.

**DONNE** un avis favorable

<p>Le Secrétaire de séance</p>  <p>Serge SCHAEFFER</p>	<p>Le Président</p>   <p>Denis HOMMEL</p>
---	--